



### Contexte :

La collaboration et le respect sont au cœur du Programme d'apprentissage virtuel de l'école Jeanne-Sauvé. Puisqu'il s'agit d'un tout nouveau contexte d'apprentissage pour vous, les enseignantes et enseignants et pour les élèves, il est primordial que tous et toutes respectent la dynamique de la salle de classe virtuelle. Il s'agit de la meilleure façon de s'assurer qu'élèves, apprenantes et apprenants puissent recevoir leur enseignement dans un environnement bienveillant propice à leur apprentissage. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de la netiquette qui suit.

### Élèves :

- Respecter le [Code de conduite provincial de l'Ontario](#);
- Se brancher à l'heure prescrite (ponctualité) et avoir mangé son petit déjeuner avant le commencement des cours (avant 8h30)
- Être prêt et disposé à apprendre dans un endroit propice à l'apprentissage (ex. un élève couché dans son lit avec son ordinateur n'est pas un endroit propice à l'apprentissage)
- Assis à l'ordinateur et présentable. Les élèves doivent être habillés convenablement (ex. un pyjama n'est pas un habit convenable pour l'école à moins que ce soit une journée spéciale organisée par l'enseignant(e) ou l'école)
- Respectueux de la gestion de classe de l'enseignant-e;
- Comprendre que l'environnement virtuel de la salle de classe devient un "lieu public" et non privé et qu'il convient d'agir en conséquence; Par exemple, les échanges entre élèves et avec les adultes doivent être courtois et respectueux.
- Ne pas utiliser le clavardage (chat) pendant les heures de classes
- Garder sa caméra ouverte en tout temps et fermer son micro lors des enseignements
- Il est strictement interdit de faire des enregistrements (vidéo et audio) et/ou des captures d'écran d'un membre du personnel ou d'un élève sans son autorisation.
- Écouter participer activement aux leçons en laissant de côté d'autres outils non nécessaires à l'apprentissage (ex. cellulaire, tablette, télévision, jeux vidéos)
- Collaborer lorsque l'enseignant m'interpelle ou me donne une consigne
- Lorsque l'élève est en mode asynchrone, il utilise son temps efficacement pour accomplir les travaux tout en respectant la date d'échéance et l'élève peut poser des questions à son enseignant au besoin par courriel ou de façon virtuelle

### Parents :

- Respecter le [Code de conduite provincial de l'Ontario](#);
- Aider son enfant à se brancher au moment prescrit;
- S'assurer qu'il soit prêt, présentable et disposé à apprendre;
- Appuyer son enfant et aider à le remettre à la tâche;
- Respecter la dynamique de la salle de classe en n'interrompant pas l'enseignant-e dans l'exercice de ses fonctions;
- Respecter la confidentialité et ne pas placer sur le Web des images ou des vidéos permettant d'identifier les élèves de la classe;
- Prendre rendez-vous avec l'enseignant-e dans l'éventualité où des clarifications s'avèrent nécessaires;
- Rester courtois et respectueux dans les échanges avec tous les membres du personnel
- Comprendre que l'environnement virtuel de la salle de classe devient un "lieu public restreint" et non privé, que ce dernier a lieu en présence d'élèves et qu'il convient d'agir en conséquence;
- **Assiduité des élèves** : Un nombre trop élevé de retards ou d'absences peuvent mettre en péril la réussite scolaire de l'élève. De plus, les retards et absences perturbent le bon déroulement des cours. Les parents doivent communiquer avec l'école pour motiver le retard ou l'absence de leur enfant le jour même.
- Pour les parents qui préfèrent que leurs enfants suivent l'enseignement des cours en mode asynchrone à 100%, veuillez en faire la demande en cliquant ici: [Formulaire d'exemption de l'enseignement synchrone- Apprentissage à distance - Note ministérielle 164](#)

### Enseignant-e-s et éducatrices/éducateurs de la petite enfance:

- Respecter le [Code de conduite provincial de l'Ontario](#);
- Respecter le code de conduite de Jeanne-Sauvé



- Respecter les [normes de déontologie professionnelle](#) des enseignant-e-s de l'Ontario;
- Respecter le [Code de déontologie et normes d'exercice](#) pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance;
- Fournir une planification pédagogique hebdomadaire via *Google Classroom*;
- Être ponctuel et présent à l'heure prescrite;
- Gérer sa classe avec bienveillance;
- Être disponible pour rencontrer un parent qui aurait des questions/préoccupations;
- Comprendre que l'environnement virtuel de la salle de classe devient un "lieu public" et non privé et qu'il convient d'agir en conséquence;

**Comment seront gérés les écarts de conduite :**

- L'enfreinte de cet encadrement et du Code de conduite de l'Ontario par le biais d'un comportement qui est perturbateur au bon déroulement des activités de la salle de classe virtuelle pourrait entraîner un retrait de l'accès à la classe virtuelle et un placement en mode d'apprentissage asynchrone jusqu'à ce que la problématique soit adressée et réglée de manière durable.